

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 22/06/2026 - 5244 - 2014 B 00204 - 800 428 856 - AB AUTOS CONCEPT



Désignation de l'entreprise AB AUTOS CONCEPT - SIREN : 800428856				Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
		Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 31/12/2018	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	0	183
	Immobilisations financières* (1)	040	042	395	395
	Total I (5)	044	048	395	578
ACTIF CIRCULANT	STOCKS : Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062	62 300	140 598
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) }	068	070		3 280
		072	074	1 171	20 889
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	20 315	14 488
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	098	83 786	179 255
	Total général (I + II)	110	112	84 181	179 833
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100	100	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	40 219	40 219	
	Report à nouveau	134	-40 150	-20 324	
	Résultat de l'exercice GREFFE DU TRIBU	136	21 655	-19 826	
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	22 824	1 169	
Provisions pour risques et charges DE COMMERCE D'ASS		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 501	109 220	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	59 856	69 444	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	61 357	178 664	
Total général (I + II + III)		180	84 181	179 833	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

B — RÉSULTAT FISCAL

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318										
	Provisions non déductibles*				322										
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 sixièmes D))				249										
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				998										
Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				999											
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							997							
	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quindecies)	138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		Bassin d'emploi à redynamiser (44. duodecies)	991							
	ZDP (44. septies)	993		ZA (44. quaterciés)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser (44. sexties)	992				
	Divers* dont						Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art. 39 dixies)	655		Déduction exceptionnelle (Art. 39 dixies A)	643	
							Déduction exceptionnelle (Art. 39 dixies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art. 39 dixies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art. 39 dixies D)	648	
							Déduction exceptionnelle (simulateur de conduite)	641		Déduction exceptionnelle (Art. 39 dixies I)	990		Déduction exceptionnelle (Art. 39 dixies G)	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	352		Déficit col. 2	21 655				
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)														
Déficits antérieurs reportables : * 58 550 dont imputés sur le résultat :															
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	370		Déficit col. 2	0					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AB AUTOS CONCEPT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ

62440 HARNES

NUMERO RCS 800 428 856

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

30/06/20

Le 30/06/20
Au siège,

Les associés de la Société par action Simplifiée Unipersonnelle « AB AUTOS CONCEPT » au capital de 1000€, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle, le cas échéant, ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, et qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par **Monsieur BOUKIOD ABDOULLAH**, lequel constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle que les associés sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance relatif à l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019.
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance.
- Affectation du résultat
- Pouvoirs.

Ceci énoncé, le président met à disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- L'inventaire & les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice & le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président donne lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, ainsi que sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce.

Ces lectures terminées, il ouvre la discussion, puis personne ne demandant plus la parole, déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître un bénéfice de **21655euros**.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 21655€ de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	21655€
à la « réserve légale »	€
report à nouveau débiteur	21655€
à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2 de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés, étant observé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres nécessaires à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à

**De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal,
Qui après lecture a été signé par le Président.**

LE PRESIDENT



AB AUTOS CONCEPT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ

62440 HARNES

NUMERO RCS 800 428 856

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

30/06/20

Exercice clos le 31/12/2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (Extrait du rapport de gestion)

RESULTATS AFFECTATION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 21655€ de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	21655€
à la « réserve légale »	€
report à nouveau débiteur	21655€
à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il sera en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE (Extrait du procès-verbal de l'assemblée)

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 21655€ de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	21655€
à la « réserve légale »	€
report à nouveau débiteur	21655€
à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il est, en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres

Présents ou valablement représentés.
CERTIFIE CONFORME PAR LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned in the upper right quadrant of the page.